

LES SPORTS D1

Les Nordiques rattrapent le Canadien

ÉDUCATION A5

Larose s'attaque aussi à la réforme de l'enseignement



ANNEXION A3

Canton d'Eaton veut s'adjoindre la moitié d'Ascot

ÉCONOMIE B5

Les ressources humaines en tête de liste des priorités en Estrie



Janvier Clèche, président du CRD-Estrie

ESTRIE A6

La nouvelle Régie régionale de la santé voit le jour

MUNICIPALITÉS B1

Québec s'engage à ne pas annexer de force d'ici les prochaines élections

ÉTUDE B2

Les enfants en garde partagée se disent plus heureux

MÉTÉO A2

(92e jour de l'année)

**Neige et pluie: 2 à -1 C
Lever du soleil: 5h26
Coucher du soleil: 18h16
Demain: faible neige**

Menaces de mort

Ryan reste calme mais Juneau est bouleversée

François GOUGEON et PC

Le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, ne s'en fait pas outre mesure des menaces de mort dirigées contre lui par un individu se réclamant d'un groupe paramilitaire et qui a transmis son message par l'intermédiaire d'au moins trois députés des Cantons de l'Est.

Les menaces de mort «n'ont rien de spécial. Vous voyez, ça ne m'a pas transformé», a commenté le ministre Ryan, hier, en marge de sa participation au congrès de l'Union des municipalités du Québec, à Montréal.

En tout, l'homme du groupe baptisé Q-37 (Québec 37) avait contacté par téléphone quatre députés de l'Assemblée nationale, dont le député de Shefford, Roger Paré, à son bureau de Granby; la députée de Johnson, Carmen Juneau, à son bureau de Windsor; le ministre Pierre Paradis, à son bureau de Cowansville, et le député Jacques Brassard, à Alma au Lac Saint-Jean. Tous les appels ont été logés le 23 novembre dernier.

L'homme accusait le ministre Claude Ryan de «favoritisme» envers les autochtones et promettait de le tuer s'il refusait de changer son attitude. L'interlocuteur donnait un délai de 90 jours, soit jusqu'à la fin février, pour que le ministre de la Sécurité publique «règle la situation». «Après cette date, le ministre Ryan sera tué et des réserves vont sauter», avait mentionné l'individu, selon les propos rapportés hier par le quotidien La Presse.

L'opération policière qui a abouti, le 8 mars dernier, à l'arrestation pour complot de trafic d'armes d'un courtier d'assurances de Granby et d'un cadre d'Hydro-Québec avait pour but premier, selon les informations disponibles, de neutraliser ce fameux groupe Q-37.

Juneau bouleversée
De son côté la députée Carmen Juneau paraît abasourdie par les événements auxquels elle est associée bien malgré elle.

«C'est bien triste cette histoire-là. C'est grave, il est question de la vie d'une personne... Mais ça dénote aussi jusqu'à quel point des gens ont totalement perdu confiance dans le gouvernement et même dans nos institutions démocratiques.»

Même si, elle-même, a déjà été l'objet de menaces, c'était la première fois dans sa vie publique que la représentante du comté de Johnson était témoin d'une telle situation.

«C'était incroyable, a relaté hier Mme Juneau dans une entrevue à La Tribune: cette personne était d'un sang-froid à toute épreuve. Elle était calme, son langage particulièrement soigné et très poli. Ce



Carmen Juneau

(Voir RYAN en A2)



À Québec, des voyageurs en furie ont appris que leur avion devant les conduire au Mexique était cloué au sol pour au moins 24 heures.

Nationair ne vole plus

□ L'Office national des transports suspend le permis du transporteur

Michel HEBERT

Ottawa (PC)

L'Office national des transports a suspendu, hier, le permis de Nationair cloutant ainsi au sol tous les avions du transporteur québécois.

«Le gouvernement déplore la situation de Nationair et suit étroitement la réaction de l'industrie des voyages aux problèmes des voyageurs laissés en plan», a déclaré hier à Ottawa le ministre fédéral des Transports, Jean Corbeil.

Ce dernier a expliqué que Nationair n'avait pas la couverture d'assurance civile prescrite par l'Office national des transports (ONT), qui a donc suspendu son permis d'exploitation.

«L'Office national a constaté que Nationair n'a plus d'assurance, c'est une condition de son permis qui est violée et, par conséquent, son permis est suspendu immédiatement», a affirmé le ministre.

A Mirabel, la société aérienne a pris acte de la décision gouvernementale en annonçant l'interruption «pour l'instant» de ses opérations, dans un laconique communiqué émis en début de soirée.

Nationair a 21 jours pour se conformer

aux exigences de l'ONT. «Si ce n'est pas fait d'ici 21 jours, a-t-il ajouté, le permis sera annulé.»

«Je n'ai pas à considérer si Nationair est mort ou non, a poursuivi le ministre. Ce sont les fournisseurs, les grossistes et les agences de voyages et le public qui vont déterminer ça.»

Quoi faire

Les passagers des vols nolisés prévus par Nationair sont invités à contacter immédiatement leur grossiste en voyages. Quant aux passagers des vols réguliers, ils doivent entrer en communication avec leur agent de voyage.

Dans son communiqué, Nationair écrivait toutefois: «Le retour des passagers qui sont présentement à l'étranger sera généralement assumé par les offices de la Protection des consommateurs des diverses provinces.»

Les 16 appareils constituant la flotte de Nationair sont immobilisés dans plusieurs aéroports: Mirabel, Dorval, Québec, Ottawa et Toronto. Le transporteur québécois n'avait aucun appareil à l'étranger lorsque l'ONT a suspendu son permis, a indiqué hier un porte-parole de l'entreprise.

Avant l'expiration du sursis de 21 jours, l'entreprise de Robert Obadia devra présenter une preuve écrite de sa couverture

d'assurance civile à l'Office national des transports.

Une autre mauvaise nouvelle s'est par ailleurs abattue sur le transporteur lorsque le voyageur Nouvelles Frontières a annoncé hier qu'il ne renouvelle pas ses ententes avec Nationair. Cela représente pas moins de 112 000 places pour la saison, qui seront attribués dans une proportion de 65 pour cent à Corsair et à Royal Air pour le reste.

Le contrat de Nouvelles Frontières avec Nationair pour les voyages dans le sud arrive à échéance le 30 avril, tandis que ceux pour les voyages en Europe n'étaient pas encore signés.

Faisant face à des pressions de la part de ses créanciers et fournisseurs, Nationair s'était placé la semaine dernière sous la protection de la loi sur les faillites.

Le ministre Corbeil dit n'avoir «aucune responsabilité» dans les déboires récents de Nationair.

Il a confié hier que Nationair doit 6 millions \$ au gouvernement fédéral. D'importantes sommes sont également dues au ministre québécois du Revenu.

Nationair aurait accumulé une dette globale de plus de 80 millions \$ tant auprès des autorités gouvernementales que de ses partenaires d'affaires.

La bonne nouvelle
Excusez-moi

Les individus accusés pour la première fois d'une infraction commise dans trois municipalités de l'Ontario pourront éviter d'avoir un casier judiciaire en s'excusant auprès de leur victime ou en exécutant une bonne action, selon les termes d'un projet-pilote conçu par le ministère de la Justice de cette province.

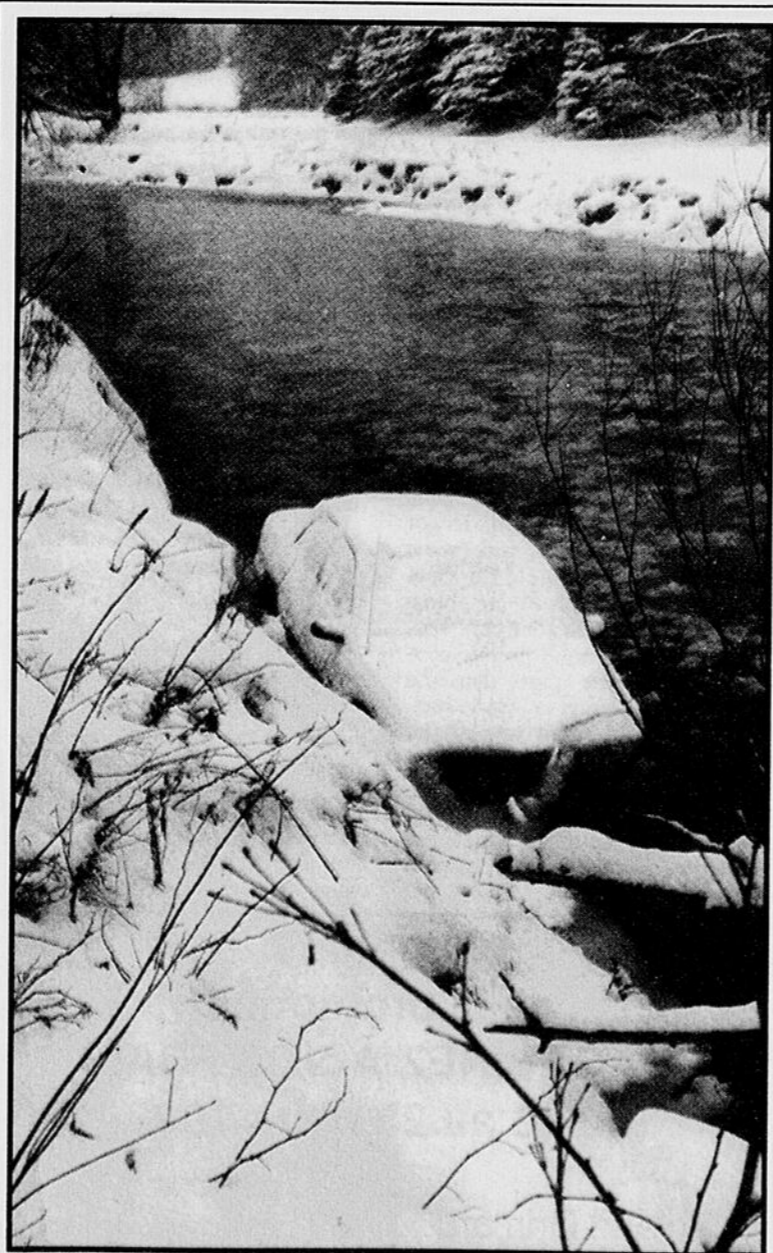
Ce projet débute aujourd'hui à Windsor, Kingston et Thunder Bay, et se veut un moyen de décongestionner l'appareil judiciaire.

Pour être admissible au pardon inconditionnel, les contrevenants devront reconnaître devant un juge de paix être coupables des infractions dont ils sont accusés.

Ils devront ensuite soit écrire une lettre d'excuses, faire un don, restituer ce qu'ils ont volé ou s'inscrire à un programme éducatif.

Une fois qu'ils auront satisfait aux conditions posées par le juge de paix, les contrevenants seront libérés des accusations pesant contre eux et leur casier judiciaire sera effacé, a précisé l'adjoint du procureur de la Couronne, Rod Guthrie.

Parmi les 17 infractions visées par ce projet-pilote, figurent le vol, la fraude, le méfait, troubler l'ordre public et avoir fait une virée au volant d'une auto volée.



C'est cruel...

Les 30 centimètres de neige qui ont cruellement rappelé aux Estriens que le Québec, c'est l'hiver, n'ont toutefois pas provoqué de catastrophe. Même que l'automobiliste au volant de cette voiture a été chanceux de bien s'en tirer, après une embardée sur la route 147 qui s'est terminée dans l'eau. VOIR A3

Séquestration: ils partent avec le camion postal

Gérald PRINCE

Drummondville

Un camion-remorque de la Société canadienne des Postes, qui se trouvait à Drummondville, vers 3h30 heures hier matin, a été volé et le camionneur séquestré par des individus qui semblaient faire partie d'une organisation bien structurée, admet la police.

Le camion, traînant une remorque de 48 pieds de longueur, provenait de Dorval et s'était arrêté au bureau de poste central de Drummondville, à l'entrée de la rue des Ecoles, angle Saint-Jean, pour y laisser des «moineaux», c'est à dire des caissons de courrier de poste prioritaire et d'autres articles. Le camionneur, dont la police a refusé de dévoiler l'identité, sauf pour dire qu'il réside à Québec et qu'il est âgé de 52 ans, allait reprendre la route en direction de la capitale québécoise, après avoir complété son déchargement de Drummondville, quand il a été abordé par deux hommes masqués, dont l'un tenait un revolver.

Le lourd véhicule a pris la route, les trois hommes à bord, vers la rue Canadien, dans le parc industriel régional, avec un des malfaiteurs au volant. A cet endroit, le camion a été séparé de la remorque et a continué sa route jusqu'à Saint-Edmond de Grantham, une quinzaine de kilomètres plus loin. Le conducteur a été attaché par des menottes

aux pédales d'embrayage, au fond du véhicule, sans pouvoir alerter les passants, au moment où les voleurs s'enfuyaient.

Après de nombreuses contorsions, le camionneur séquestré a pu donner l'alerte en faisant fonctionner son appareil cellulaire. Il a finalement été libéré de son inconfortable position vers 6h10, sans avoir été molesté davantage. Il a refusé d'être conduit à l'hôpital pour recevoir les premiers soins.

Quant à la remorque et à son contenu, ils s'étaient volatilisés. Aux dernières nouvelles, ils n'étaient pas retrouvés. Le montant du vol n'a pu être déterminé non plus.

«Je n'ai aucune idée de ce qui peut avoir attiré la convoitise des voleurs», confiait hier après-midi Doris Roussel, agente d'information à la Société canadienne des Postes à Montréal. En effet, selon les recherches effectuées par cet organisme, la remorque, chargée à 25 pour cent, contenait surtout des lots de dépliants publicitaires et des colis postaux de poste prioritaire, tous des objets qui, soutient-elle, n'ont pas de valeur marchande. Elle est affirmative: le courrier, en direction de Québec, ne contenait pas de chèques de prestations de diverses origines.

L'enquête policière, dans cette nébuleuse affaire, a été confiée au détective René Roux et au capitaine Louis Raiche de la police de Drummondville.

EMPLOIS DU JOUR

Machiniste-soudeur (H/F)

Code prof: 8313 # 2763134
Lieu: Sherbrooke
Exigences: avoir huit ans et plus d'expérience dans le domaine des moteurs électriques
Salaire: selon expérience
Fonctions: machinage et usinage de pièces, soudure (atelier de réparation de moteurs électriques).

Apprenti, mécanicien automobile (H/F)

Lieu: Rock Forest
Exigences: disponible en tout temps, avoir coffre d'outils et posséder quelques années d'expérience dans la réparation
Salaire: 6,50\$/heure selon carte (sur appel)
Fonctions: aider les mécaniciens à la réparation de véhicules automobiles.

Installer systèmes d'alarme (H/F)

Lieu: Deauville
Exigences: personne très agile, ne pas avoir le vertige, connaissance et expérience dans les systèmes, alarme un atout
Salaire: 6\$/heure + selon compétences.

Téléphoniste en télémarketing (H/F)

Code prof: 5199 # 2766943
Lieu: Fleurimont
Exigences: connaissances en télémarketing un atout, avoir un vocabulaire approprié
Salaire: 6,50\$/heure et plus

Fonctions: contacter par téléphone différentes entreprises, établir des rendez-vous pour les représentants, vente de pompe à chaleur (bi-énergie).

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres sur le tableau d'affichage ou tél. à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le centre d'emploi.

Une dizaine de véhicules criblés de balles de mitraillette au garage incendié

Pierre SAINT-JACQUES Fleurimont

Un incendie «à lourd message» a complètement détruit un garage, 1880 boulevard Saint-François Nord, coin chemin Beauvoir, à Fleurimont, vers 1 h, hier.

Lourd message parce que des projectiles crachés probablement par une mitraillette ont poivré une dizaine de véhicules, selon les constatations effectuées par l'inspecteur Bernard Brisson de même que les détectives Hervé Breton et Jean Perreault, de la Police municipale de Sherbrooke.

Des fouilles extrêmement poussées se sont poursuivies toute la journée hier.

La bâtisse abritait le garage C.P., c'est-à-dire les initiales inversées du locataire des lieux, Pierre Cyr. On y effectuait de la mécanique générale et de la vente de véhicules usagés.

Selon les informations obtenues, un citoyen a aperçu des flammes s'échapper du garage vers 0 h 45, hier. Il a alerté les pompiers de Sherbrooke.

Une douzaine de pompiers, sous les ordres du capitaine Marcel Vachon, ont ouvert les hostilités vers 0 h 50 pour se débarrasser



Sous la neige qui a enseveli les décombres, le garagiste Pierre Cyr tente de récupérer quelques biens en compagnie d'un ami.

L'ennemi qui avait déjà envahi le garage d'une extrémité à l'autre. Il a fallu une heure d'après combat pour éteindre les flammes.

A mesure que divers indices

sautaient aux yeux des premiers intervenants, dès deux heures de la nuit, l'inspecteur Bernard Brisson de la prévention était demandé sur les lieux où l'ont rejoint les détecti-

ves Breton et Perreault.

Une première évaluation fait état de dommages de l'ordre de plus de 100 000 \$.

Téléphoto, par Steven Bell

Magogois accusé de tentative de meurtre pour un coup de couteau à patates dans le ventre

Sherbrooke (psi)

Pour une raison encore nébuleuse, un individu de 25 ans, domicilié à Magog depuis décembre 1992, a asséné un coup de couteau à patates dans le ventre

d'un autre homme, vers 0 h 45, hier, dans un logement, rue Sainte-Catherine, à Magog.

Kelly Mathew Dreta a été accusé de tentative de meurtre à l'endroit de James Dany Taylor et de voies de fait avec utilisation d'un couteau à l'endroit d'un ami de ce dernier, hier, devant le juge Yvon

Roberge, de la Cour du Québec.

Il a été assisté de Me Peter Downey lors de sa comparution au cours de laquelle la procureure Suzanne Ricard s'est opposée à la remise en liberté.

Le débat aura lieu aujourd'hui.

La victime dans cette affaire, James Dany Taylor, âgé de 28 ans,

a subi une intervention chirurgicale au cours de la nuit au Centre hospitalier Hôtel-Dieu.

L'incident serait survenu dans le logement de la victime où l'accusé se serait invité pour régler une querelle récente. La discussion en présence d'amis de la victime aurait dégénéré en nouvelle dispute.

Il écope de 10 mois pour trafic de stupéfiants

Sherbrooke (psi)

Le juge Yvon Roberge, de la Cour du Québec, n'y est pas allé de main morte en condamnant un individu à 10 mois d'emprisonnement pour quatre accusations de trafic de stupéfiants, en plus d'épicer une des accusations de trafic d'une amende de 150 \$, à laquelle s'ajoute une autre amende de 175 \$ pour avoir été occupant d'un local employé aux fins d'une maison de débauche.

Les faits reprochés à Gaétan David, âgé de 24 ans, Sherbrooke, se sont déroulés entre le 21 février et le 5 mars 1992, dans un bar de Saint-Élie-d'Orford.

Les trafics ont été conclus entre des agents doubles de la Sûreté du Québec de l'Estrie et l'accusé qui, un an plus tard, devait finalement

plaider coupable aux accusations de trafic et à celle touchant sa présence dans une maison de débauche.

Ce ne sont pas tant les quantités en jeu qui ont motivé le juge Roberge à se montrer particulièrement sévère: un demi-gramme de cocaïne à une occasion, un autre demi-gramme à deux occasions, puis un gramme, enfin, .38 gramme de haschisch.

Le juge Roberge a plutôt regardé l'ensemble des éléments, allant des nombreux antécédents judiciaires de David depuis le 1er avril et d'une sentence d'emprisonnement à l'autre, le peu de repentir ou de bonne volonté manifestés par l'accusé.

La Cour a assorti la sentence imposée à David d'une période de probation de deux ans avec l'obligation, dès sa sortie de prison, d'entreprendre les efforts pour se dénicher un emploi. Un vrai!

Le prêteur sur gages fait face à la justice pour braquage d'arme à feu

Sherbrooke (psi)

«L'arme» judiciaire s'est finalement retournée contre la présumée victime de la dispute dans une boutique de prêts sur gages, survenue mercredi après-midi, 158 rue King Est, à Sherbrooke.

Daniel Fidel Alvarez, âgée de 59 ans, propriétaire de la boutique Dan Prêts sur gages, a été accusé devant le juge Yvon Roberge, de la Cour du Québec, d'avoir braqué une arme à feu, d'avoir utilisé une arme à feu de manière négligente, le 31 mars, et d'avoir proféré des menaces de mort, le 20 mars, à l'endroit d'un ex-employé, âgé de 30 ans.

Représenté par Me Peter Downey, l'accusé a plaidé non coupable aux accusations et il a opté pour un procès devant juge et jury.

Étant sans antécédent judi-

ciaire, il lui a été possible de recouvrer la liberté moyennant diverses conditions, suggérées par la procureure Claire Desgens, dont celles de ne pas communiquer avec la victime et sa compagne et de ne posséder personnellement aucune arme offensive.

L'enquête policière, menée par le détective Alain Lévesque, de la Police municipale de Sherbrooke, a permis de débroussailler les circonstances de cette curieuse affaire.

Selon une convention plus ou moins tacite, l'ancien employé pouvait dans l'exercice de ses fonctions à la boutique de prêts sur gages prélever certains montants d'argent à titre de commission selon les transactions effectuées avec les clients.

Or, le proprio aurait porté une plainte de vol à la Police municipale de Sherbrooke contre son ancien employé. Quand ce dernier a appris la nouvelle que les policiers le cherchaient dans le cadre d'une en-

quête, il s'est rendu au commerce, mercredi après-midi, pour s'expliquer avec le proprio et en même temps, il en aurait profité pour brandir un petit cahier noir dans lequel il y aurait preuve que des transactions de prêts à taux usuraire avaient été faites dans le commerce et que ce cahier serait remis à la police.

C'est à ce moment que l'incident a pris une tournure plus dramatique quand une arme, à savoir une carabine 22, a été pointée vers l'ex-employé.

Il y a eu chamailleage et coup de feu tiré lors de la bousculade. L'ex-employé aurait à ce moment quitté les lieux pour se diriger vers l'étage, mais il aurait été poursuivi, l'homme armé à ses trousses.

Ce paroxysme dans le déroulement de l'incident a entraîné l'intervention policière et le transport de deux témoins au quartier général pour démêler ce qui, au début, était un véritable imbroglio.

Gagnez

1 bon d'achat de **100\$** par jour

(50\$ pour les non-abonnés)

Chez l'un des 3 marchands participants qui apparaissent dans l'annonce du samedi et répondez à la question suivante:
20 + 16 - 12 x 2 = 8 =

LaTribune

CONCOURS

«Magasinez à nos FRAIS»

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Abonné
 Non-abonné

Nom du marchand choisi: _____

CONCOURS

«Magasinez à nos FRAIS»

C.P. 2450
Sherbrooke, Québec
J1J 4H4

RÉSULTATS

Loto-Québec

GAGNANTS	LOTS
6/6 3	4 000 000,00 \$
5/6+ 13	127 851,40 \$
5/6 612	2 172,60 \$
4/6 33 527	76,00 \$
3/6 642 115	10,00 \$

Ventes totales: 38 892 458,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 15 000 000,00 \$
Prochain tirage: 93-04-03

Extra		Tirage du 93-03-31	
NUMÉROS	LOTS	4	5
453469	100 000 \$	30	33
53469	1 000 \$	42	43
3469	250 \$	54	58
469	50 \$	61	62
69	10 \$		
9	2 \$		

Prochain tirage: 93-04-02

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

RYAN: suite de UNE

n'était pas du tout le genre d'hystérique auquel on est parfois confronté. Cette personne me disait qu'elle était prête à donner sa vie pour que sa famille ne souffre plus de l'inaction du gouvernement en regard des problèmes avec les autochtones. Tout cela avec froideur et détermination. J'ai eu beau tenté de raisonner cet homme, de lui faire comprendre qu'on ne tue pas ainsi des gens, mais son idée me semblait arrêtée pour de bon...

De cette conversation qui remonte au 23 novembre, Mme Juneau en a aussitôt saisi son collègue Guy Chevrette. Comme celui-ci, de même que le député de Shefford, Roger Paré, avaient eu droit au même genre d'échange, la Sûreté du Québec en a immédiatement été informée. «Je pensais que tout cela était réglé, jusqu'à ce que je prenne connaissance du texte paru dans La Presse. L'enquête qui en a suivi semble prouver que c'était une affaire très sérieuse», a rajouté Mme Juneau.

Or, s'il est clair qu'elle rejette totalement toute action belliqueuse de la sorte, Carmen Juneau ne peut faire autrement que de conclure par

une réflexion à voix haute. «Quand on en est rendu là, c'est le signe que ça ne tourne plus rond dans la société. Quand des gens estiment que des personnes en autorité ne prennent plus leurs responsabilités et qu'ils sont prêts à sortir les armes, c'est qu'il y a là une frustration terrible. Ces gens ne sentent plus l'appui du gouvernement... Et je pense qu'il ne faut pas se le cacher: dans le cas du problème avec les autochtones, il y a là une situation intenable pour les citoyens. Et je comprends leur

EN BREF

Affaire Curphey: faits admis

Sherbrooke - L'affaire John Curphey a fait un pas de géant, hier, devant le juge Yvon Roberge, de la Cour du Québec, quand la défense a admis les principaux faits concernant l'homicide involontaire, les voies de fait et l'agression sexuelle, commis à North Hatley et à Cedardale, le 12 août 1992.

Curphey, âgé de 32 ans, pensionnaire de l'Institut Philippe-Pinel, a blessé mortellement sa grand-mère maternelle en la lançant d'un balcon haut de cinq mètres, a martelé de coups de poing son père après avoir

frustration quand je vois, comme c'était le cas hier (mercredi), le gouvernement débloquer un budget de 1,5 million \$ pour permettre à la communauté autochtone de Kanashtake de soigner les problèmes émotionnels attribuables à la crise. Mais quoi? Les Blancs qui vivent là, comme à Oka, et qui se font siffler les balles de fusil par les oreilles et voient leur maison se faire dévasiler, sans que la police n'intervienne, ils n'en ont pas des troubles émotionnels eux?»

apparaissant agressé sexuellement une jeune femme dans un dépanneur de North Hatley.

Il subira un procès devant un juge seul et le psychiatre-légitime Pierre Gagné sera appelé à rendre un long témoignage.

Le procès pourrait avoir lieu en avril si possible.

Agissent dans ce dossier la procureure Claire Desgens et le défenseur Peter Downey.

Délai demandé dans le dossier du délit de fuite de Saint-Denis

Sherbrooke - La défense a demandé un plus long délai à la Cour, hier, avant de procéder à l'enquête préliminaire dans le dossier de Nelson Aubé, âgé de 61 ans, de Saint-Denis-de-Brompton, accusé de délit de fuite.

Lors de ce délit de fuite, survenu le mercredi soir 3 mars, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, un piéton, M. Paul Gagnon, âgé de 44 ans, qui marchait avec son épouse le long de l'accotement a été happé mortellement.

Le défenseur Marc Montplaisir a demandé au juge Yvon Roberge de retarder la procédure jusqu'au 12 mai parce qu'il n'avait pas obtenu toute la preuve documentaire pour franchir l'étape de la communication de la preuve.

METEO

Montréal (PC)

Situation générale pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais émise par le centre météorologique du Québec d'Environnement Canada à 16h30 hier.

Une dépression hivernale au sud des Grands Lacs continuera d'influencer la province de Québec aujourd'hui et demain. Cependant la neige deviendra plus faible et parfois mêlée de pluie ou brume verglaçante aujourd'hui, dans les régions du sud-ouest tandis que les régions près de Québec auront de la neige plus intense.

Demain, la dépression sera au sud du Maine si bien que la neige sera faible sur l'ensemble des régions du Québec. Les températures se maintiendront près du point de congélation au cours des deux prochains jours.

Estrie, Ottawa, Hull, Montréal; faible neige parfois mêlée de pluie ou brume verglaçante. Max. près de zéro. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: averse de neige. Min. près de moins 3. Max. près de zéro.

Trois-Rivières, Drummondville; faible neige parfois mêlée de pluie ou brume verglaçante. Max. près de zéro. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: faible neige. Min. près de moins 3. Max. près de zéro.

Québec, Beauce; neige et poudrière. Neige parfois mêlée de gésil. Accumulation totale de 10 à 15 cm. Température stable à près de moins 3. Max. près de zéro. Vents du nord-est de 30 à 60 km/h. Demain: faible neige. Min. près de moins 4. Max. près de zéro.

Lac-Saint-Jean; nuageux. 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Max. près de moins 2. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: faible neige. Min. près de moins 5. Max. près de moins 1.

Saguenay; neige. Accumulation près de 5 cm. Max. près de moins 1. Demain: faible neige. Min. près de moins 3. Max. près de zéro.

Abitibi, réservoirs Cabonga et Gouin; nuageux avec un peu de neige. Min. de moins 10 à moins 14. Max. près de moins 2. Vents du nord-est de 30 à 50 km/h. Demain: averse de neige. Venteux. Min. moins 6. Max. moins 2.

Témiscamingue, Pontiac, Gatineau et Lièvre, Laurentides; faible neige. Max. près de moins 1. Max. de zéro. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: averse de neige. Venteux. Min. moins 4. Max. moins 1.

Réserves des Laurentides, La Tuque; neige. Accumulation de 5 à 10 cm surtout sur le sud de la région. Min. près de moins 3. Max. près de zéro. Vents de 20 à 40 km/h. Poudrière par endroits.

Vers le sud

Acapulco	21	29	Barbade	27	31
Bermudes	22	23	Brownsville	14	27
Daytona Beach	20	30	Honolulu	22	28
Kingston	25	31	La Havane	24	30
Las Vegas	12	25	Los Angeles	13	18
Mexico City	11	28	Miami Beach	27	30
Myrtle Beach	19	19	Nassau	25	29
Orlando	19	31	Palm Springs	13	30
Reno	06	20	San Juan	27	33
Tampa	19	28	Trinidad	28	33
West Palm Beach	24	30			

INDEX

Arts:	B-3
Bandes dessinées:	D-5
Décès:	C-5
Économie:	B-5
Éditorial:	A-4
Horoscope:	D-5
Jeunesse:	D-4
Petites annonces:	C-1
Sports:	D-1
Vivre:	D-6

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION Jean-Guy Dubuc Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
RÉDACTION Jacques Pronovost Rédacteur en chef Roch Biloiseau Chef éditorial adjoint	Pierre-Yvon Bégin Directeur de l'information Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles Stéphane Lavallée Chef de pupitre
PUBLICITÉ Gilles Boisjoly Directeur	Véronique Tremblay Directrice adjointe
PRODUCTION Alain Pelletier Directeur André Roberge Coordonnateur	Gaston Grenier Adjoint Frédéric Viens Adjoint Benoît Côté Chef pressier
COMPTABILITÉ André Cariveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit
TIRAGE Pierre Dubois Directeur	André Cuesteau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadau	Claude Ouellet Gaston Pinard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier Jocelyn Gabout
EXPÉDITION Michel Doyon Gérant	EDIFICE André Jacques Responsable

Livraison à domicile:
— Camélot et camélot motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payée par le camélot
taxe de vente du Québec
Coût à l'abonné

ENVOI DE PUBLICATION:
Enregistrement No 1539
Abonnement par la poste au Canada, sauf
endroits desservis par camélot et camélot motorisés.

TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$155,00, TPS \$10,85, TVA \$13,27 = \$179,12
6 mois \$ 81,00, TPS \$ 5,67, TVA \$ 6,93 = \$ 93,60
3 mois \$ 42,00, TPS \$ 2,94, TVA \$ 3,60 = \$ 48,54
1 mois \$ 22,00, TPS \$ 1,54, TVA \$ 1,89 = \$ 25,42

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$210,00, TPS \$14,70, TVA \$17,98 = \$242,68
6 mois \$110,00, TPS \$ 7,70, TVA \$ 9,36 = \$ 127,06
3 mois \$ 55,00, TPS \$ 3,85, TVA \$ 4,68 = \$ 63,53
1 mois \$ 30,00, TPS \$ 2,10, TVA \$ 2,55 = \$ 34,65

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS:
1 an \$600,00, 6 mois \$360,00, 3 mois \$240,00, 1 mois \$105,00
"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse, le service de photos facsimilaires de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Eaton souhaite annexer la moitié d'Ascot

La requête n'inquiète pas outre mesure le maire Robert Pouliot selon qui ça «ne passera jamais»

François GOUGEON Sherbrooke

Même si cela l'irrite, le maire Robert Pouliot, d'Ascot, ne s'inquiète pas outre mesure du résultat de l'opération lancée par la municipalité d'Eaton quant à l'annexion de l'équivalent de la moitié de sa municipalité. Il s'agit ici de l'immense partie rurale du secteur de Jonhville contiguë au Canton d'Eaton.

«C'est sûr que de notre bord, c'est un refus catégorique. On peut facilement présumer qu'il en ira de même avec la MRC de Sherbrooke (l'annexion impliquerait un changement de territoire en faveur de la MRC du Haut Saint-François). Puis finalement, je ne vois pas le ministre Claude Ryan (Affaires municipales) accepter un projet qui, dans le fond, ne constitue qu'une évasion de la part de citoyens qui veulent payer un peu moins de taxes», a réagi hier le maire Pouliot, en regard de la requête dont sa municipalité vient d'être saisie en provenance de sa voisine, le Canton d'Eaton. Le maire d'Ascot était joint à Montréal où, en compagnie de son conseil, il participe au congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Processus enclenché

Si on se doutait depuis déjà un moment qu'il en irait ainsi, il n'en reste pas moins que le règlement d'annexion enclenche officiellement le processus qui, suivant le délai prescrit par la loi, permettra aux citoyens concernés de se prononcer formellement sur leur avenir. Reste que le pouvoir final appartient au gouvernement.

Le maire d'Eaton, Bertrand Landry, qui se dit prêt à accueillir à bras ouverts les citoyens de la partie rurale d'Ascot, estime la démarche parfaitement justifiée, en autant qu'il y ait entente au niveau de l'actif et du passif. «Ce n'était d'ailleurs pas nouveau dans le portrait», a-t-il dit, signalant que si cela devait permettre aux nouveaux venus d'épurer sérieusement leur facture de taxes municipales (impôt foncier de 0,55 \$ à Eaton contre 1,33 \$ à Ascot), cela fera aussi en sorte d'améliorer la richesse de la municipalité dirigée par le maire Landry: la valeur foncière progressera de plus de 31 millions \$, pour atteindre ainsi près de 100 millions \$. Sans oublier que la population d'Eaton, stable sinon légèrement en baisse avec environ 1900 âmes, augmentera subitement de quelques centaines de citoyens. «Mais il n'y a pas que l'argent, rajoute M. Landry. Il y a la volonté des gens de se retrou-

ver dans un territoire homogène qui leur accordera les services dont ils ont réellement besoin pour la qualité de vie qu'ils recherchent.»

Sur ce, le maire Robert Pouliot se dit en désaccord. «C'est sûr que ça semble alléchant à première vue un compte de taxe à 50 cennes mais ça ne durera pas longtemps. Qu'on pense seulement aux coûts pour la

voirie rurale ou encore au principe d'équité que cherche tant à imposer le ministre Ryan en matière de taxation entre les municipalités. Le beau rêve va vite prendre fin... Mais je reste convaincu que c'est un projet (l'annexion) qui ne passera jamais», a conclu le maire Pouliot, tout en notant qu'en plus du débat entre élus d'Ascot que cette histoire

ne manquera pas d'alimenter durant le congrès de l'UMQ, le sujet trouvera écho à une prochaine séance du conseil municipal.

Par ailleurs, interrogée en rapport avec ce dossier, la députée Madeleine Bélanger, de Mégantic-Compton, s'est montrée «évidemment intéressée à recevoir ce nouveau territoire et les citoyens avec

(celui-ci est actuellement dans le comté de Saint-François), si telle est la volonté des parties». Elle a cependant prévenu qu'elle ne prendrait pas partie. «Les municipalités sont autonomes en ce genre de choses et il n'appartient pas à un député de s'y impliquer. Je suis très respectueuse de l'autonomie municipale», a-t-elle déclaré.

La CMTS devra voir à couper sa facture

Sherbrooke (FG)

Le maire Robert Pouliot en a littéralement ras-le-bol de voir sa municipalité «contribuer au paiement du déficit de la CMTS», alors que les autobus du service de transport en commun parcourent les rues d'Ascot «vides 75 pour cent du temps».

«Trop c'est trop, a-t-il clamé avec impatience, hier, alors qu'il était joint à Montréal, où il participe à la rencontre de l'Union des municipalités du Québec. L'heure est partout à la rationalisation et en ce qui me concerne, en tout cas

pour notre territoire, ça va passer aussi à la CMTS.»

L'intervention de M. Pouliot faisait suite à sa réaction au projet d'annexion d'une partie rurale de sa municipalité par le Canton d'Eaton. Et il lui est bien difficile ne pas faire de lien entre cet événement et le passage d'autobus de la CMTS «vides plus souvent qu'autrement» à travers le territoire urbain d'Ascot. «Et dire que le circuit d'Ascot est évalué comme le deuxième plus performant du réseau», lance-t-il.

Ça va changer

«Quand, dit-il, des gens du rural m'apostrophent pour me signaler

qu'ils paient pour le maintien d'un service de transport en commun auquel ils n'ont pas droit et qu'en plus les autobus ne promènent qu'à peu près rien que le chauffeur, je comprends leur frustration. Mais c'est clair que ça va changer et le plus vite possible à part ça: on va se payer un service en fonction des réels besoins de nos citoyens. Si nos heures de pointe se situent entre 6 h 30 et 9 heures, aux 30 minutes, on va voir à ce que les autobus de la CMTS ne passent pas vides aux 15 minutes toute la journée. Je sais bien que les conventions collectives des chauffeurs sont blindées mais je me dis que c'est certainement plus logique et économique de laisser un

chauffeur à la maison, même payé, plutôt que de voir un autobus vide se promener dans les rues, avec le gaspillage que cela représente en carburant, utilisation du véhicule et même l'usure de nos chaussées!»

Selon lui, par des mesures de rationalisation, il serait possible pour Ascot de réduire le montant de son déficit à la CMTS de 300 000 \$ à 100 000 \$. «La différence au bout du compte est tout de même 0,08 \$ sur le compte de taxes de nos contribuables», a précisé le maire d'Ascot qui entend bien saisir les dirigeants de la CMTS de cette situation, afin d'y trouver des correctifs au plus tôt.

La chute de neige surprise du 1er avril

Un accident par centimètre tombé sur l'Estrie

Sherbrooke (PSJ)

Les quelque 30 centimètres de neige du 1er avril 1993 ont provoqué plus qu'un accident par centimètre, et ça d'un bout à l'autre de la région de l'Estrie, en quelques heures, hier.

La Police municipale de Sherbrooke en a enregistré 30 en l'es-

pace de cinq heures dont un capotage dans lequel une conductrice a subi de légères blessures, chemin Beauvoir, à Fleurimont.

Du côté de Métro Police Ascot-Lennoxville, c'est une bonne dizaine de collisions qui ont retenti sur son vaste territoire dont l'embarquée d'une automobiliste, route 147, qui s'est terminée dans la rivière Ascot. Il n'y a pas eu de blessures mais une bonne frousse.

La Sûreté du Québec de l'Estrie n'a pas été en reste même si la grande majorité des incidents routiers ont été des pertes de contrôle sans conséquence autre que de retarder grandement les travaux de déblaiement de neige.

L'accident majeur enregistré par la SQ est survenu vers 8 h 45, route 112, près de l'aéroport municipal de Sherbrooke, non loin d'Ascot Corner.

Cet accident a causé des blessures à trois personnes et deux d'entre elles ont écopé sérieusement.

Si l'abondante précipitation n'a pas épargné le territoire de la Sûreté municipale de Rock Forest, cette dernière n'avait aucun accident ni incident particulier à signaler.

Même chose dans la région de Drummondville. Les collisions ont été passablement nombreuses mais aucun accident sérieux n'est venu assombrir cette précipitation immaculée.

La neige devait se transformer peu à peu en flocons épars, en bruine ou pluie verglaçante pour s'essouffler graduellement au cours de la soirée et de la nuit.



Les Estriens, comme les Québécois, avaient été prévenus à l'avance qu'une imposante chute de neige s'en venait. Mais plusieurs n'y croyaient pas. Ce n'était pourtant pas un poisson d'avril, vraiment pas.

La neige sera laissée en bordure des rues

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Même si le budget de la Ville de Sherbrooke pour le déneigement est pratiquement épuisé, les employés de la division voirie se sont attaqués hier sans répit aux quelque 30 centimètres de neige laissés par la dernière tem-

«Tout est en branle et à minuit

on va tasser la neige (en bordure des rues)», a expliqué hier le chef de la division Voirie, Jean-Charles Auray.

Ce dernier précise que la neige sera laissée en bordure des rues et non pas acheminée par camions aux lieux de dépôt de la ville, puisqu'un redoux est attendu dans les prochains jours, de sorte que tout devrait fondre assez rapidement.

«On a toujours de l'argent pour donner du service», répond M.

Auray lorsqu'on lui demande où en sont les budgets pour le déneigement.

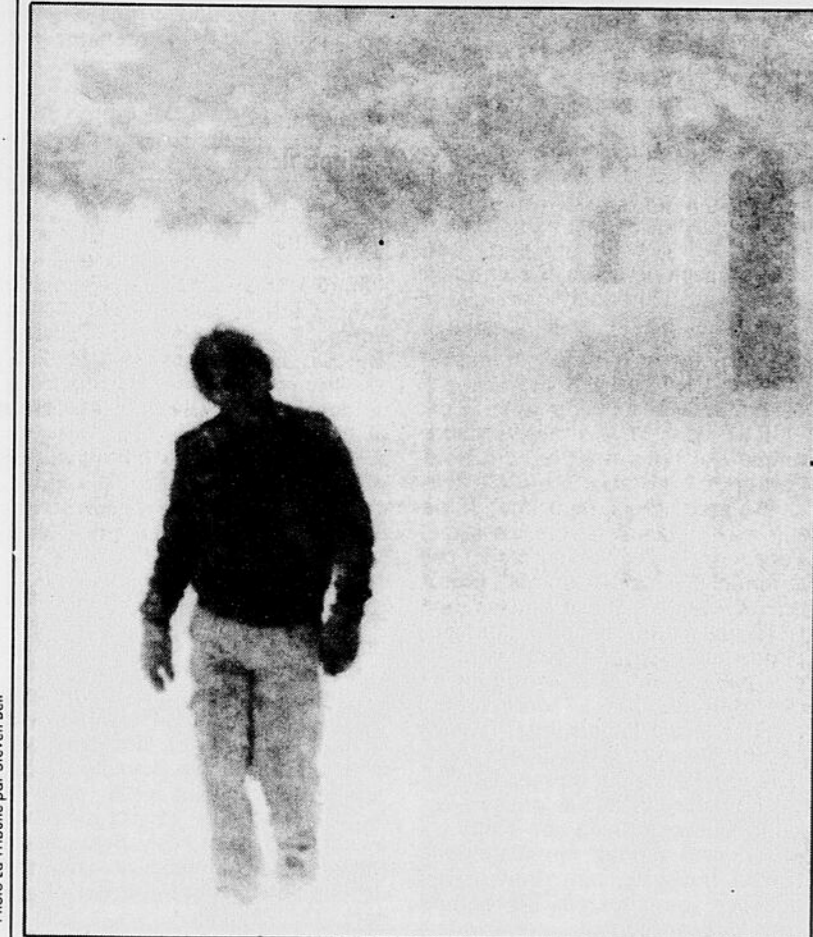
M. Auray préfère ne pas commenter plus avant ce sujet, soulignant qu'un rapport sur l'ensemble des coûts du déneigement pour 1993 doit être présenté sous peu au conseil.

Le vice-président du comité exécutif, Bernard Tanguay, avait indiqué à la mi-mars qu'il ne restait qu'un maigre 100 000 \$ dans le budget de 2,5 millions \$ de la Ville

pour l'enlèvement de la neige.

M. Tanguay avait alors dit espérer qu'il n'y ait pas de neige l'automne prochain, sinon la Ville serait obligée d'affecter des budgets spéciaux.

Il faut dire que l'hiver 1993 aura été l'un des plus abondants en neige depuis de nombreuses années: selon Environnement Canada, la région a reçu 91,4 centimètres de neige en février et 69 en mars, auxquels s'ajoutent les 30 centimètres d'hier.



Par moments, les rafales de vent charriaient une neige lourde et collante. Les piétons en ont arraché. Et ces conditions ont entraîné plusieurs accidents sur les routes de l'Estrie.

Le Comité consultatif d'urbanisme ne remet pas en question le ski nautique

Les motos marines pourraient cependant fort bien être interdites au lac des Nations

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Les activités de ski nautique au lac des Nations ne sont nullement remises en question par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Sherbrooke, mais il en va tout autrement des motos marines, qui risquent fort d'y être interdites.

«Je pense qu'il y a un consensus assez large pour le maintien du ski nautique au lac des Nations, le RCS (Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke) et une coopérative d'habitation sont contre, mais il n'y a pas eu d'opposition des riverains, sauf que les différents utilisateurs s'entendent pour un partage plus équitable», note le président du CCU, Serge Paquin.

«Pour ce qui est des motos marines, on a bien compris le message et on va faire une recommandation en vue d'une interdiction», ajoute-t-il.

M. Paquin ne peut dire si cela pourra se faire cette année, toutefois, ajoutant que la Ville doit définir ses pouvoirs en ce domaine.

Plusieurs riverains et usagers de la rivière Magog en ont ras-le-bol des motos marines, des engins qu'ils jugent trop bruyants.

Avant l'été

A la suite des audiences publiques sur le Plan directeur des aménagements du parc Jacques-Cartier, dont la dernière séance avait lieu en début de semaine, M. Paquin indique que le CCU et le groupe de fonctionnaires rattachés au dossier achèveront des recommandations au conseil municipal avant l'été.

«Il n'y a pas d'échéancier, mais j'imagine qu'on pourrait avoir une adoption en juin», dit M. Paquin.

Le Plan directeur proposé par la Ville de Sherbrooke remet en question le quasi monopole du ski nautique au lac des Nations, mais n'en propose par l'interdiction.

La Corporation de gestion-CHARMES, qui fait l'aménagement et voit à la protection des rives de la rivière Magog, ne s'oppose pas non plus à cette activité, mais prône un meilleur partage du plan d'eau.

Le Club nautique de Sher-



Serge Paquin

brooke, qui offre des cours de canot et kayak pour les jeunes, favorise lui aussi le maintien du ski nautique

sur la base d'un compromis entre les différents utilisateurs de la rivière Magog et du lac des Nations.

Lorsqu'on lui demande si la présence d'embarcations à moteur pour le ski nautique est compatible avec la vocation «verte» que la Ville souhaite donner au parc Jacques-Cartier, en vue d'en faire un lieu de détente et d'activités de nature, M. Paquin répond par l'affirmative.

«La question a été posée par rapport à l'impact des bateaux sur la pollution de l'eau et il ne semble pas qu'il y ait de lien et c'est CHARMES qui nous ont dit ça», précise-t-il.

Et face aux nombreuses demandes formulées par les différents groupes et organismes présents à la consultation publique (maison de jeunes, centre de services aquatiques, circuit pour compétitions de vélo, etc.), M. Paquin reconnaît qu'il y a du pain sur planche.

«C'est à nous autres de faire la synthèse de tout ça et de recommander des choses réalistes qui vont satisfaire le plus grand nombre», dit-il.

Le cas Riendeau représente une décision épineuse pour le juge

Sherbrooke

Décision épineuse que doit rendre à 14 h 30, cet après-midi, le juge Yvon Roberge, de la Cour du Québec!

Doit-il remettre en liberté Roger Riendeau, âgé de 45 ans, de Saint-Denis-de-Brompton, afin de lui imposer une thérapie de comportement dans un centre spécialisé?

Où doit-il le confiner derrière les barreaux pour la durée des procédures, le temps de régler le dossier et après cette ultime étape judiciaire, d'envisager les programmes de thérapie de comportement et de désintoxication?

Même si dans son visage et dans ses yeux, Riendeau a vainement tenté de dissuader son avocat, Me Jean-Marc Bénard, de l'appeler comme témoin, il a reconnu devant le juge Roberge avoir besoin d'aide.

Il est accusé d'avoir asséné des coups de ciseaux dans le dos de sa conjointe, de l'avoir battue avec un bout de bois et menacé de mort, dans la nuit du 28 au 29 mars, à Saint-Denis-de-Brompton.

«J'ai besoin d'aide. Je suis prêt à tout ce qu'il y a à faire pour améliorer mon comportement.»

L'émotion qui le ténailait comme un fer rouge, lors de cet aveu, a donné l'impression qu'il

était sincère et que de toute sa vie, il n'avait jamais accompli un si grand pas vers ce qui pourrait être non seulement sa porte de salut mais la vraie liberté au sens grand et profond du terme.

M. Marcel Ricard, le directeur général adjoint du Centre de thérapie Corps-Ame-Esprit, installé à Fleurimont, s'est porté garant de la sincérité et de la grande motivation manifestées par Riendeau. Il en a exprimé la conviction en ces termes. «Nous avons discuté ce matin plus de deux heures. Je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui est à ce point rendu au bout du rouleau, qui n'a plus aucune forme d'estime de soi. Nous avons les trucs pour savoir si quelqu'un porte un masque, joue un rôle et je puis vous affirmer que ce n'est pas son cas. Je serais prêt à le prendre si la Cour en décide ainsi.»

La thérapie, c'est ce que la victime elle-même, Marie-Josée Boulet, âgée de 25 ans, a dit souhaiter pour son conjoint qu'elle aime toujours et qu'elle attend.

Elle l'a dit au juge Roberge.

La procureure Suzanne Ricard a rappelé au juge Roberge la gravité et la sauvagerie qui ont ponctué l'agression de dimanche soir, les antécédents de l'accusé, notamment une affaire semblable avec une ancienne conjointe. «Il importe de protéger la victime mais également la société.»

Larose dénonce la réforme de l'enseignement collégial

Sherbrooke (GF)

La réforme de l'enseignement collégial que doit déposer le ministre Lucienne Robillard (mardi prochain, selon un «scoop» du Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke) s'inscrit dans la foulée d'un gouvernement qui «amène le Québec à s'affaiblir dans chacun de ses outils collectifs», a déclaré le

président de la CSN, Gérald Larose.

Prenant la parole en conférence de presse, devant une cinquantaine de professeurs et d'étudiants du Cégep de Sherbrooke, hier matin, M. Larose a déclaré que la réforme est le fait d'un gouvernement qui «débite la galerie pour chauffer le poêle... Bientôt, toute la maison y passera».

Dans son discours, M. Larose a d'abord attribué la paternité de cette

réforme au président du Conseil du trésor dont, dit-il, elle épouse parfaitement la ligne de pensée. Puis, il s'en est pris à deux aspects de cette réforme. Il a dénoncé l'offensive contre la philosophie et l'éducation physique en soulignant qu'au «strict plan comptable - Johnson compte; il ne planifie pas - la réforme sera coûteuse; il faudra prendre soin de gens qui n'auront jamais appris à prendre soin d'eux».

Il a par la suite déclaré que cette réforme écartait ceux qui font la raison d'être des collèges: les étudiants et les enseignants. Il a insisté sur la «place formelle qui doit être faite aux premiers intervenants que sont les enseignants».

De son côté, la présidente du Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke, Hélène Dion, a assuré le mouvement syndical de la grande mobilisation de ses

membres. Elle a déclaré qu'ils prendront part au grand rassemblement CSN du 23 et 25 avril.

Elle a ajouté que son syndicat va

revenir à la charge auprès de la direction, dès que la réforme sera rendue publique.

200 délégués syndicaux descendent dans la rue

Sherbrooke (GF)

Malgré la neige, malgré le vent, environ 200 des 250 délégués au congrès du Conseil provincial des affaires sociales, du Syndicat canadien de la fonction publique (CPAS-SCFP), ont quitté le douillet hôtel où ils sont réunis depuis lundi afin de manifester, hier midi, devant les bureaux du député de Sherbrooke, André J. Hamel.

L'espace d'une vingtaine de minutes, le temps de quelques slogans, ils ont protesté contre les «offres» formulées par le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, aux employés du secteur public et parapublic. Ils ont revendiqué le droit à la négociation. Ils ont répété avoir largement contribué aux tentatives passées et infructueuses de rétablissement des finances publiques. Ils ont affiché leur détermination à décrocher un contrat de travail négocié et non pas imposé.

Par la suite, en après-midi, ces délégués ont dit adieu à leur présidente, Dominique Malboeuf, qui a décidé de ne pas renouveler son

mandat. Présidente d'un conseil qui chapeaute les syndicats de 2000 travailleurs du secteur public et parapublic, Mme Malboeuf entend profiter d'un congé sabatique au cours des prochains douze mois. Elle pas-

sera les pouvoirs, ce soir, après avoir présidé son dernier conseil général, aujourd'hui.

Elle sera remplacée par Claude Généreux, le président du syndicat des employés de l'hôpital de Rivière-

des-Prairies. La vice-présidente de la région estrienne est Georgia Derrick, présidente du syndicat des employés du centre Le Jalon, un institut pour des handicapés, à Bedford.

Front commun du secteur public en place d'ici une semaine

- Larose

Gilles FISETTE Sherbrooke

Le front commun des centrales syndicales impliquées dans les négociations du secteur public et parapublic devrait être une réalité dans quelques jours. D'ici une semaine environ.

C'est ce qu'a estimé le président de la CSN, Gérald Larose, en réponse à des questions posées en marge de sa participation, hier matin, à Sherbrooke, à une conférence de presse d'appui à la lutte des enseignants contre la réforme de l'enseignement collégial.

Il a ainsi signalé que des responsables de la coordination des centrales «se parlent présentement... Et cela se fera à un niveau supérieur, dans les prochains jours».

Le consensus sur l'urgence de ressusciter le front commun est acquis, a dit M. Larose. Il a alors rappelé que les centrales doivent d'abord s'entendre sur l'objectif commun d'amener le gouvernement «à une véritable table des négociations où on négocie toutes les conditions de travail».

A cela, a-t-il rajouté, se greffent l'importance de tenir un même discours aux différentes tables de négociations ainsi que l'assurance que les syndicats effectueront «tout le voyage, ensemble».

Selon M. Larose, les syndiqués du public et du parapublic n'ont pas à s'inquiéter de l'opinion publique. Il dit croire que le public n'est pas dupe du discours du gouvernement.

«Le discours du gouvernement est de moins en moins à la mode... La population se rend compte que la prospérité promise laisse plutôt la place à son contraire. Et que, plus on dilapide les biens collectifs, plus on réduit notre capacité d'intervention sur le plan économique... Les beaux parleurs du néo-libéralisme affichent des trophées de chasse qui prennent l'allure du chômage et de la pauvreté... La population n'est pas dupe», a lancé M. Larose.

Le président de la CSN a redit que le problème du Québec n'en est pas un de dépenses mais de revenus. Il a dénoncé le régime fiscal actuel qui crée des inéquités au profit des plus riches. Ainsi, a-t-il souligné, «un dollar sur deux échappe à toute fiscalité, en 1993, alors que c'était un dollar sur trois, en 1976... La situation s'est donc grandement détériorée... La grande entreprise déclare 65 pour cent des revenus des entreprises mais ne paie que 46 pour cent des taxes; la PME déclare 35 pour cent des revenus mais paie 53 à 54 pour cent des taxes... On va contraindre Québec à faire ce débat et à prendre des décisions porteuses d'avenir».

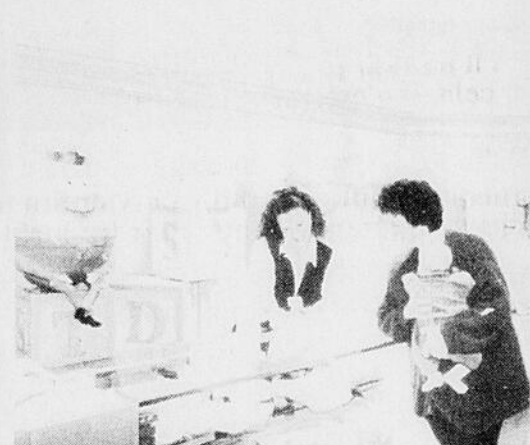
SAMEDI...CHEZ SEARS PLUS QUE JAMAIS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT!



un accueil sympathique



un service amical



une journée spéciale...pour des invités très spéciaux!

SEARS, PLUS QUE JAMAIS *votre* MAGASIN!
VENEZ VIVRE L'EXPÉRIENCE DU VRAI SERVICE
DANS UN GRAND MAGASIN!
***ON vous* ATTEND**
SAMEDI LE 3 AVRIL!

POUR *vous*: DES MARQUES RECONNUES À PRIX AVANTAGEUX



CORRECTIONS EATON

Cahier «PÂQUES EN FÊTE CHEZ EATON», encarté dans La Tribune, le mercredi 31 mars 1993.

Page 3 E - Robe à motif floral avec dentelle. On devrait lire: 100% coton.

Page 3 G - Chaussures habillées «Sammy» de Buster Brown, pour filles: non telles qu'illustrées.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient.

NOUS ASSURONS LE SERVICE APRÈS-VENTE

Club Sears AU CLUB SEARS, VOUS AVEZ LE CHOIX
c'est tout à votre avantage

En tant que membre du Club Sears, vous pouvez échanger vos points contre des bons d'achat ou contre des milles AIR MILES. Détails au magasin.
 MC - AIR MILES International Holdings
 NV - Usager autorisé - Sears Canada Inc.



SEARS

vous en avez pour votre argent... et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord' ou 'Étail' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770. Brossard: 465-1000. LaSalle: 364-7310. Laval: 682-1200. Pointe-Claire: 694-8815. Repentigny: 582-5532. St-Bruno: 441-6603. Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000. Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861. Lévis: 833-4711. Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222. Arthabaska: 357-4000. Chicoutimi: 549-8240. Drummondville: 478-1381. Granby: 375-5770. St-Jean: 349-2651. St-Jérôme: 432-2110. Sherbrooke: 563-9440. Sorel: 746-2508. Trois-Rivières: 379-5444. St-Georges de Beauve: 228-2222. Copyright Canada, 1993. Sears Canada Inc.

Tous les articles couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears

La Régie régionale de la santé officiellement en place

François GOUGEON Sherbrooke

La naissance formelle, hier, 1er avril, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie devrait marquer un tournant en région en matière de décentralisation et de concertation pour les services sociaux et de santé.

Du moins, tant la présidente et le directeur général de l'organisme qui succède au CRSSS, Diane Roy et Jean-Pierre Duplantie, que la députée Madeleine Bélanger, présidente du caucus des députés libéraux de l'Estrie, ont insisté en conférence de presse sur cet élément de la réforme mise de l'avant par le ministre Marc-Yvan Côté.

Pour la représentante de Mégantic-Compton à l'Assemblée nationale, le changement intervenu hier doit être vu comme l'expérience de décentralisation la plus importante jamais entreprise par le gouvernement de Robert Bourassa. Le fait



Téléphoto par Steven Bell
La députée Madeleine Bélanger et la présidente de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie, Diane Roy, ont dévoilé hier le nouveau sigle de l'organisme qui a alors officiellement pris son envol.

de rapprocher autant la population (par ses représentants à la nouvelle régie régionale) du processus de dé-

cision en ce qui concerne les services sociaux et de santé est sans précédent, selon elle. «Il est

notamment question d'équité dans l'allocation des ressources. Et laissez-moi vous dire qu'à Lac-Mégantic, Lambton, Asbestos, Coaticook, Magog et ailleurs en région nous avons à cet égard les mêmes droits qu'à Sherbrooke et que Sherbrooke a les mêmes droits que la région de Montréal», a illustré la députée Bélanger dans son propos.

Pour sa part, Diane Roy a insisté sur l'importance du fait qu'avec la transformation du CRSSS, la région se voit attribuer de nouvelles responsabilités en terme de planification, d'organisation de service, d'allocation de budgets et d'évaluation de programmes. «Et pour nous, c'est clair que nous entendons placer le citoyen au centre du réseau et au coeur de la prise de décisions!»

Plus que l'apparition d'un nouveau sigle, c'est dans ses valeurs mêmes que l'organisme régional fait peau neuve, a noté Jean-Pierre Duplantie. Alors que le défunt

CRSSS s'est surtout fait connaître comme une boîte de réflexion (des «pelleteux de nuage», entendait-on dire bien souvent), la dynamique de

la Régie régionale s'inscrit maintenant dans un processus décisionnel. Cette responsabilisation devrait à l'avenir faire toute la différence.

L'organisme Rues Principales s'interroge sur son avenir

Christian ROY

Coaticook

Malgré un bilan positif, notamment en tant que regroupement des marchands coaticookois en une puissante force pour attirer la clientèle locale, l'organisme «Rues Principales» entame la troisième et dernière année de son mandat initial avec une certaine interrogation quant à son avenir.

«On a encore un an pour travailler ensemble. On aura toujours le temps pour trouver les éléments positifs faisant en sorte que la Ville de Coaticook et les commerçants soient intéressés à continuer cette aventure avec nous», a mentionné le président de cet organisme, M. Serge Arsenaault.

«C'est sûr qu'actuellement, il est dur de dire si on va être encore là après la fin du projet. Mais si on a la détermination, on pourra avoir tous les éléments en main pour rencontrer les divers intervenants concernés et leur dire qu'on veut que ça continue.»

Le budget de Rues Principales, évalué à 60 000 \$, provient à la fois de fonds concédés par la municipalité et par l'ensemble des

marchands locaux. Ce qui permet l'embauche d'un chargé de projet, d'un employé à temps partiel et de disposer de fonds suffisants pour l'organisation des divers activités promotionnelles, au cours de la saison.

Le seul problème vient de la provenance du programme, «Rues Principales». Ce programme origine d'Héritage Canada et apportait, aux différents organismes, divers services techniques au niveau formation, recherche et traitement de données et d'orientation.

«Je crois sincèrement qu'avec l'ensemble des résultats de tous les Rues Principales existant au Québec, avec l'expertise de tous nos chargés de projet, on va être en mesure de mieux vendre notre salade auprès d'Héritage Canada», a repris M. Arsenaault. «Il y va de la qualité de vie de nos petites communautés. On veut arrêter l'étalement urbain et ramener les gens vers nos centres-villes...»

Et si Héritage Canada ne veut pas donner suite à ce programme? «On pourrait toujours continuer de façon individuelle. Mais il faudra considérer dans les budgets futurs les services qu'Héritage Canada ne nous donnera plus», a conclu M. Arsenaault.

CHARMES élargit son champ d'intervention à l'ensemble du territoire de la MRC

Denis DUFRESNE Sherbrooke

La Corporation de gestion CHARMES entend élargir son champ d'intervention à l'ensemble du territoire de la MRC de Sherbrooke et est disposée pour ce faire à négocier des ententes avec les municipalités.

Telle est l'une des principales orientations arrêtées en milieu de semaine par les membres de l'assemblée générale de cet organisme voué à la protection et l'aménagement des rivières Magog et Saint-François.

«Dorénavant on aura le mandat d'intervenir sur le territoire de la MRC de Sherbrooke, à l'avenir CHARMES pourra négocier des ententes dans les municipalités voisines», déclare le président de l'organisme, Alain Leclerc.

«Le principe qui sous-tend ça c'est que les problèmes de pollution ne sont pas limités au territoire de la Ville de Sherbrooke», explique-t-il.

M. Leclerc donne à ce propos

l'exemple de l'apport de sédiments à la rivière Magog provenant des sablières de Rock Forest, un problème en voie d'être réglé de concert avec la municipalité et les propriétaires.

A l'heure actuelle, CHARMES a une entente de service avec la Ville de Sherbrooke, en vertu de laquelle elle gère, entretient et aménage les berges des rivières Magog et Saint-François en vue de favoriser leur utilisation par les citoyens.

L'organisme oeuvre également à l'amélioration de la qualité de l'eau.

CHARMES a d'autre part élargi son membership aux citoyens, avec la création d'un nouveau comité, «Les amis de CHARMES», qui pourront nommer huit délégués à l'assemblée générale et avoir un représentant au conseil d'administration.

Un groupe «pragmatique»

De l'aveu même de son président, la Corporation de gestion CHARMES souhaite désormais se définir comme un organisme «entre

l'écologie pur et dur et une utilisation à outrance de l'environnement».

«Les membres veulent que CHARMES défende l'environnement, mais soit aussi capable de concilier la volonté des citoyens d'utiliser les plans d'eau. On va être un groupe environnemental pragmatique: il faut être réaliste la rivière Magog coule dans un milieu urbain», explique M. Leclerc.

Ce dernier convient que les membres ont eu «un bon débat» à ce sujet, «mais que tout le monde s'est rallié».

«Il y a quand même une minorité (au sein de l'assemblée générale) qui aurait voulu que CHARMES se définisse une mission d'abord environnementale», signale pour sa part Paul-André Goulet, président des Amis de la terre et membre du conseil d'administration de l'organisme.

«On ne peut tout concilier, faire plaisir à tout le monde», dit-il.

«On doit informer les gens sur les pratiques à avoir, qui soient conformes à l'environnement. On a

entre autres un comité des utilisateurs de la rivière formé des pêcheurs, du Club nautique et du Club de ski nautique», ajoute M. Leclerc au sujet de la mission de CHARMES.

La plage Jacques-Cartier demeure fermée

Par ailleurs, la plage Jacques-Cartier, fermée depuis 1990 en raison de la pollution, ne pourra rouvrir cette année.

CHARMES entend cependant aménager au cours des prochains mois un marais artificiel dans le parc Jacques-Cartier afin de filtrer une partie de l'eau de la rivière Magog et rejeter celle-ci à la plage du lac des Nations, grâce à un système de pompage, ce qui devrait permettre d'en améliorer la qualité.

Il s'agit d'un projet de plus de 300 000 \$ approuvé par le ministère fédéral de l'Environnement et la Ville de Sherbrooke.

L'organisme prévoit d'autre part inaugurer prochainement les sentiers des gorges de la rivière Magog, dont l'aménagement est pratiquement terminé.

Le ministère des Transports donne raison à la MRC du Val Saint-François

Sherbrooke (FG)

Le ministère des Transports du Québec a donné raison hier à la Municipalité régionale de comté (MRC) du Val Saint-François dans le dossier du doublement de l'autoroute 55.

L'affaire, on le sait, fait ici référence à une prétendue norme de protection de 75 mètres entre la rivière Saint-François et la route: les recherches menées ces derniers jours ont fait ressortir que cet élément de l'étude d'impact soumise à

la population quant au projet d'autoroute est erroné.

En conséquence, le responsable de la Division des études environnementales au ministère des Transports, Pierre Pontbriand, invite les gens à ne pas en tenir compte.

Rappelons que la norme de 75 mètres en question réfère essentiellement au lotissement et n'a strictement rien à voir avec le projet de doublement de l'autoroute 55 et pour lequel, du reste, le gouvernement possède déjà tous les terrains requis.

HABITATION • RENOVATION 93

Du mercredi 31 mars au dimanche 4 avril
De tout pour la maison...

Plusieurs kiosques d'information dans différents domaines seront sur place pour vous conseiller.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, ILS ONT DES RÉPONSES

PLOMBERIE MAGOG INC.
GOUTTIÈRES Gouttières Aluminium Sherbrooke inc.
travaux étudiants Librairie de la rue au Québec Peinture résidentielle
ALUMINIUM I LUC PAUTEUX
ELECTROLUX
CONTROL MANUC
AUX Galeries Orford
 1700 rue Sherbrooke MAGOG

Et bien plus encore...

GRANDE VENTE «COUPON-RABAIS»



3 JOURS SEULEMENT

Judi 1er avril
Vendredi 2 avril
Samedi 3 avril

Après avoir négocié votre escompte ou la valeur de votre échange, présentez le coupon-rabais correspondant.

75\$ DE RABAIS Applicable sur GEO METRO CAVALIER CORSICA BERETTA PICK-UP S-10 GEO TRACKER	100\$ DE RABAIS Applicable sur LUMINA CUTLASS SUPREME GROS PICK-UP C-10 ASTRO VAN GEO STORM	150\$ DE RABAIS Applicable sur CHEV. CAPRICE OLDS. DELTA OLDS. REGENCY CHEVY VAN OLDS. CIERA BLAZER
--	--	--



MAGOG
DION CHEV OLDS
23^e ANNIVERSAIRE 1970-1993
843-6571

Martin Roy
Gérant des services

Yves Gaudreau
Gérant des pièces

2200, rue Sherbrooke, Magog, 843-6571